

Assurances BIAT

Société Anonyme au capital de 10.000.000 Dinars

Siège Social : Immeuble Assurances BIAT, les Jardins du Lac, les berges du Lac, 1053, Tunis

Registre du Commerce : B 160631197

Matricule fiscal : 0601492DPM000

AVIS DE CONVOCATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 Septembre 2015

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 22 Septembre 2015 à 10H00 au siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, les Jardins du lac, les Berges du Lac.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Libération et Affectation des Réserves Extraordinaires.**
- 2. Distribution de Dividendes.**

Les documents afférents à cette Assemblée sont tenus dans les délais règlementaires, à la disposition des Actionnaires au siège social d'Assurances BIAT.

Le Président du Conseil d'Administration

Assurances BIAT

Société Anonyme au capital de 10.000.000 Dinars
Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis
Registre du Commerce : B 16063 1997
Matricule fiscal : 0601492D PM 000

PROJET DE RESOLUTIONS **A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 22 SEPTEMBRE 2015**

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire décide la libération des réserves extraordinaires affectées antérieurement à l'exercice 2013 et devenues disponibles à concurrence du montant de deux millions cent milles dinars (2.100.000 TND) et de les affecter au poste de report à nouveau 2013 et antérieurs.

Ainsi les fonds propres évoluent comme suit :

Libération et affectation des réserves extraordinaires (En TND)

| Evolution Des Capitaux Propres | <i>Avant libération</i> | <i>Après libération</i> |
|-------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Capital Social | 10 000 000.000 | 10 000 000.000 |
| Réserves Légales | 1 000 000.000 | 1 000 000.000 |
| Réserves pour Réinvestissements Exonérés | 2 500 000.000 | 2 500 000.000 |
| Réserves Extraordinaires | 2 100 000.000 | 0.000 |
| Réserve pour Fonds Social | 458 617.723 | 458 617.723 |
| Résultats Reportés | 4 894 307.046 | 6 994 307.046 |
| report à nouveau 2013 et antérieurs | 2 769 332.239 | 4 869 332.239 |
| report à nouveau 2014 | 2 124 974.807 | 2 124 974.807 |
| TOTAL | 20 952 924.769 | 20 952 924.769 |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le report à nouveau comme suit :

| <i>AFFECTATION DU REPORT A NOUVEAU (En TND)</i> | |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|
| Report à nouveau 2013 et antérieurs | 4 869 332.239 |
| Report à nouveau 2014 | 2 124 974.807 |
| Total Report à nouveau distribuable | 6 994 307.046 |
| Dividendes à distribuer | 6 900 000.000 |
| Dividendes à distribuer sur report à nouveau 2013 et antérieurs | 4 869 332.239 |
| Dividendes à distribuer sur report à nouveau 2014 | 2 030 667.761 |
| Reliquat | 94 307.046 |
| Report à nouveau 2014 | 94 307.046 |

En conséquence, le dividende par action est fixé à soixante-neuf dinars (69 TND).

Ces dividendes seront mis en paiement le 30/10/2015 au siège d'Assurances BIAT.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication décrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Assurances BIAT

Société Anonyme au capital de 10.000.000 Dinars

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Registre du Commerce : B 16063 1997

Matricule fiscal : 0601492D PM 000

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 22 Septembre 2015 à 11H00 au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Augmentation du Capital Social en numéraire.**

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus, dans les délais règlementaires, à la disposition des Actionnaires au Siège Social de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration

Assurances BIAT

Société Anonyme au capital de 10.000.000 Dinars
Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis
Registre du Commerce : B 16063 1997
Matricule fiscal : 0601492D PM 000

PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration concernant l'augmentation du capital, décide l'augmentation en numéraire du capital social d'Assurances BIAT de 12.000.000 de dinars pour le porter de 10.000.000 dinars à 22.000.000 dinars, et ce par l'émission de 120.000 actions nouvelles de 100 dinars de nominal chacune avec une prime d'émission de 40 dinars par action, soit un prix d'émission de 140 dinars l'action à libérer intégralement à la souscription.

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée exclusivement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel selon la parité de six (6) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires peuvent souscrire à cette augmentation du capital tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, le montant de l'augmentation du capital sera limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée et ce conformément à l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Les fonds provenant de la souscription en numéraire, seront versés au crédit d'un compte indisponible intitulé « augmentation du capital » ouvert dans les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence Avenue Hedi CHAKER Tunis Belvédère sous le numéro.....

La période de souscription est fixée du 02/11/2015 au 16/11/2015 inclus.

Les actions nouvelles produiront jouissance à partir de la date de souscription et de versement relative à la présente augmentation du capital.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de décaler le cas échéant la période de souscription, réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

L'assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au Conseil d'Administration représenté par son Président à l'effet de signer les documents nécessaires à la réalisation de l'augmentation du capital et notamment la notice d'information et la déclaration de souscription et de versement.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication édictées par la loi.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à.....